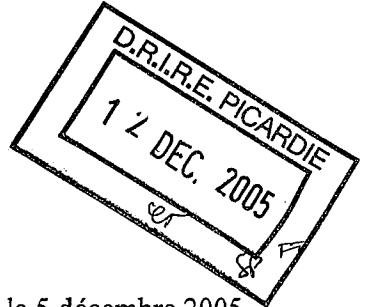




1952



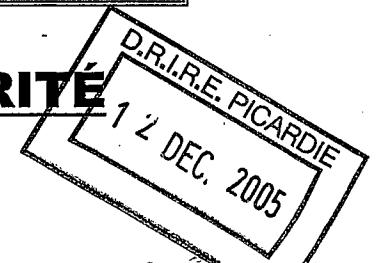
PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFECTURE DE LA SOMME

Amiens, le 5 décembre 2005

Direction des Actions
InterministériellesUrbanisme et Environnement
3^{me} Bureau

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR
LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

CERTIFICAT D'ANTÉRIORITÉ



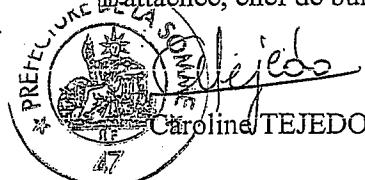
Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme donne acte à la S.A.S. « **NESTLÉ PURINA PETCARE France** », siège social : 4 rue Jacques Daguerre à RUEIL-MALMAISON (92500), de sa déclaration effectuée le 4 mai 2005, en application de l'article 35 du décret n° 77.1133 du 21 septembre 1977 modifié, en vue d'obtenir le bénéfice de l'antériorité pour l'installation de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air (installation qui n'est pas du type « circuit primaire fermé »), comportant 3 tours aéroréfrigérantes représentant une puissance thermique évacuée de 7 838 kW ainsi que l'installation de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air (installation qui est du type « circuit primaire fermé »), comportant 2 tours aéroréfrigérantes représentant une puissance thermique évacuée de 920 kW, au sein de son usine de fabrication d'aliments pour animaux domestiques située sur le territoire de la commune d'AUBIGNY, parcelles cadastrées sections P n° 46, 49, 50 et Z n° 34, 98, 101.

Ces installations relèvent des rubriques suivantes de la nomenclature des installations classées :

RUBRIQUE	RÉGIME	LIBELLE DE LA RUBRIQUE	CAPACITE
2921-1.a)	Autorisation	Refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air (installations de), lorsque l'installation n'est pas du type « circuit primaire fermé » : a) La puissance thermique évacuée maximale étant supérieure ou égale à 2 000 kW	7 838 kW
2921-2.	Déclaration	Refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air (installations de), lorsque l'installation est du type « circuit primaire fermé »	920 kW

Ces installations sont soumises aux dispositions des arrêtés ministériels des 13 décembre 2004 joints en annexe.

Pour le préfet et par délégation :
L'attachée, chef de bureau,



Copie adressée à :

- ⇒ Monsieur le maire d'AUBIGNY
- ⇒ Monsieur le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie
- ⇒ Madame GABREAU, inspectrice des installations classées